Jury du Prix de l'OIDP 2027

Document descriptif pour la configuration du jury et ses tâches

Mission

La mission du jury du Prix OIDP est d'évaluer les candidatures et de sélectionner la pratique gagnante ainsi que les mentions spéciales, en tenant compte des résultats du vote ouvert de la communauté OIDP, conformément au règlement du Prix et aux critères d'évaluation.

Composition

Les deux jurys seront composés de professionnels, d'experts et de praticiens ayant une expérience reconnue en matière de démocratie, de participation publique et des thématiques du Prix. Le Secrétariat technique de l'OIDP nommera les jurés après un examen approfondi de leurs qualifications, de leur expertise et de leur pertinence dans le domaine, tout en veillant à assurer une représentation équilibrée en termes de genre et d'origine géographique.

Deux jurys seront constitués :

- **Jury 1 — Sélection des pratiques finalistes**

La composition du Jury 1 garantira que chaque pratique soit évaluée par trois ou quatre membres du jury, selon le nombre de candidatures reçues pour le Prix. Il participera à la phase 2 (du **25 janvier** au **17 février**), au cours de laquelle il évaluera toutes les candidatures éligibles et sélectionnera les finalistes pour la phase 3.

- **Jury 2 — Sélection de la pratique gagnante et des mentions spéciales**

Le Jury 2 sera composé de 10 membres. Il participera à la phase 3 (du **24 février** au **19 mars**) afin d'évaluer les pratiques finalistes et de sélectionner la pratique lauréate ainsi que les mentions spéciales, en tenant compte des résultats du vote ouvert à la communauté de l'OIDP.

Exceptionnellement, certaines personnes peuvent faire partie des deux jurys.

Conditions pour faire partie du jury

Pour être éligible en tant que juré, les candidat·e·s doivent :

- Avoir une **expérience reconnue** dans les domaines de l'étude de la démocratie, de la participation publique, des affaires urbaines ou des domaines connexes.

- Démontrer une expertise dans au moins trois des cinq catégories thématiques de la 21ème édition du Prix OIDP :

    A) Communautés démocratiques et pacifiques

    B) Urbanisme et espace public

    C) Inclusion sociale et soins

    D) Transition écologique et environnement

    E) Civic tech

- Avoir un niveau conversationnel en anglais pour participer aux réunions du jury. La connaissance d'au moins une autre langue de travail de l'OIDP (français, espagnol ou portugais) est requise. Le Secrétariat technique de l'OIDP veillera à la traduction des résumés des candidatures en anglais, français et espagnol. Veuillez noter que l'intégralité du contenu des candidatures au Prix sera accessible aux membres du jury sur l'intranet de l'OIDP, dans la langue originale de soumission.

Sélection du jury

Les personnes souhaitant participer au jury doivent remplir le **formulaire de manifestation d'intérêt** avant le **15 décembre 2026.** Le Secrétariat technique de l'OIDP, avec le soutien du Comité de direction de l'OIDP, sélectionnera les membres du jury conformément aux critères présentés dans la section « Composition ».

Conflits d'intérêts et incompatibilités

Tous les membres du jury doivent déclarer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel, qu'il soit personnel ou professionnel, en relation avec les candidatures soumises. En cas de conflit d'intérêts, le juré concerné ne sera pas chargé d'évaluer la pratique concernée.